

DÉBAT PUBLIC A16



UN DEBAT TRANSPARENT, EQUITABLE ET OUVERT !

Le débat public sur le prolongement de l'A16 est animé par une Commission particulière, neutre et indépendante qui ne se prononce pas sur le projet.



Claude Brévan, présidente

Pierre-Louis Doucet

Pierre-Gérard Merlette

Olivier Réchauchère

Nommés par la Commission nationale du débat public, les membres de la Commission particulière ont été choisis pour leur compétence et leur expérience.

La Commission particulière veille à :

- diffuser une information complète à destination du public,
- mettre à disposition du public des moyens d'information et d'expression,
- produire un compte-rendu exhaustif du débat et des positions exprimées.

Comment s'informer et s'exprimer ?

En venant **aux réunions publiques** : 8 réunions publiques sont prévues. Au cours des réunions, chacun peut poser des questions, formuler un avis ou donner une opinion.

En posant des questions : par courrier, par courriel, par oral ou en utilisant les formulaires mis à disposition par la CPDP, tout au long du débat public.

En rédigeant une contribution écrite : pour exprimer un avis, suggérer une solution alternative, proposer des améliorations au projet, la CPDP invite chacun à lui adresser une contribution écrite argumentée.

En demandant à rencontrer la CPDP ou la direction régionale de l'Équipement Ile-de-France.

En consultant le site Internet de la CPDP.